

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

Nombre de Conseillers

•	En exercice	6
•	Présents	5
•	Votants	5
•	Absents	1
•	Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia par procuration à Mme BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie absente non excusée.

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 Janvier 2024 L'an deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 08/01/2024 Date d'affichage :08/01/2024

Objet: D-2024-01-05 Demande de subvention concernant le financement de réhabilitation de la Maison Niel.

Dans le cadre des travaux suite à l'acquisition de la Maison Niel, dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 200 000 HT, estimation faite par l'Agence 06.

Le projet de réhabilitation permettrait la réalisation d'un logement communal et de trois commerces.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès des différents financeurs l'attribution de subventions :

• 1-Part Communale: 20% soit 40 000.00 euros HT

AR Prefecture soit 20 000.00 et ros HT

Reçu le 22/03/2044 DETR: 20 % soit 40 000.00 e ros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à L'UNANIMITE, l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter ces subventions auprès des financeurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Le Maire A.ARGENTI



Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

006-210601076-20240112-D_2024_01_05-DE Reçu le 22/03/2024